



Problème paiement dette a part égale

Par **mat30310**, le **05/02/2012** à **20:29**

Bonjour,

Je me tourne vers vous aujourd'hui pour avoir du soutien et des informations.

Je suis divorcé depuis 2010, suite à la mort de mon fils dans un accident de la route d'où sa mère a survécu. Il a été déclaré lors du divorce, le partage des dettes souscrit avant et après mariage. Il s'agit d'une somme totale de 12000 euros.

A ce jour, au chômage, j'ai repris ma vie en main à 27 ans est mes études en mécanique. Depuis 2010 je paie par petite mensualité et j'en suis à ce jour à une somme de 6250 remboursés. Mon problème est le suivant, mon ex-femme étant à nouveau en couple, est non solvable, vivant au crochet d'un autre. A ce jour, elle ne touche que le RSA et je précise qu'elle a fui, son adresse étant inconnue. Quels sont les moyens à ma disposition pour pouvoir faire valoir ma moitié réglée, et "obliger" mon ex-femme à régler sa partie.

A ce jour, j'aspire au bonheur, et à la tranquillité, je voudrais en finir avec ce dossier.

Merci pour votre aide par avance

Par **amajuris**, le **06/02/2012** à **13:34**

bjr,

que dit exactement les documents de votre divorce ?

précise-t-il que la dette sera remboursée 50/50 ou qu'il s'agit d'une dette de la communauté

auquel cas il y a solidarité c'est à dire que si un ne paie pas le créancier peut demander à l'autre de payer la dette en totalité.
cdt

Par **mat30310**, le **06/02/2012** à **17:18**

Bonjour,
le texte dit que les dette seront partager en part égale.
les époux font remonter les effets, antérieurement au mariage.

Voilà se qui est stipuler dans mon compte rendu de divorce.

En vous remerciant.

Cordialement